

2009/1633 - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES RELATIF AU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE POUR LE NETTOYAGE DES RESEAUX AERAIQUES DE LA VILLE DE LYON ET DU CCAS (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le marché conclu pour le nettoyage des réseaux aérauliques comprenant notamment les ventilations mécaniques contrôlées, les centrales de traitement d'air et les aérothermes arrive à échéance le 31 décembre 2009.

Par conséquent, il est nécessaire d'organiser une consultation par voie d'appel d'offres.

Par délibération n° 2009/1558 du 10 juillet 2009, vous avez autorisé la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec intégration totale entre la Ville de Lyon et le CCAS aux fins de couvrir les besoins de la Ville de Lyon et du CCAS pour le nettoyage des réseaux aérauliques.

A l'issue de la consultation, un marché à bons de commande sera conclu pour une durée d'un an, reconductible expressément trois fois une année pour un montant annuel minimum de 20 000 € HT et maximum de 300 000 € HT, soit un montant global minimum de 80 000 € HT et maximum de 1 200 000 € HT.

Un seul prestataire sera retenu.

Les prestations seront traitées par appel d'offres ».

Vu la délibération n° 2009/1558 du 10 juillet 2009 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Ouï l'avis de sa Commission Immobilier – Bâtiments ;

DELIBERE

1- Le projet relatif au lancement d'un appel d'offres pour le nettoyage des réseaux aérauliques de la Ville de Lyon et du CCAS est approuvé.

2- La dépense en résultant financée sur les crédits inscrits au budget de l'année 2010 et éventuellement 2011, 2012 et 2013 sera imputée sur :

- le programme MAINT61 – Maintenance et sécurité – opérations diverses et notamment : CUR61- Maintenance curative externalisée, REGL61 - Maintenance réglementaire externalisée, TIERS61 - Prestations pour le compte du CCAS, 60021764 - Conservation du patrimoine ;

- articles 61522, 6156, 2313, 2315, 2318 et divers, fonctions 020, 61 et diverses ;

- les programmes, opérations des budgets annexes des Maires d'Arrondissement pour la maintenance des établissements transférés, articles 61522, 6156 et divers, fonctions diverses ;

- les programmes, opérations d'autres directions, articles 61522, 6156 et divers, fonctions diverses.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY